



Procédure possible pour rompre un contrat dans l'armée

Par **flo82**, le **21/03/2012** à **16:51**

Bonjour,

Je suis militaire de carrière depuis 11 ans, pour des raisons personnelles, je désire la quitter. J'ai trouvé un nouveau travail.

Le problème est que l'administration militaire refuse de me laisser partir.

Dans mon cas, je ne coute rien à la société car j'ai droit à aucune pension, et je ne demande aucun stage de reconversion.

Existe t'il un texte qui me permettrait de partir?

Cordialement.